



## Faire une demande d'avance sur succession.

Par **domino35**, le **23/05/2014** à **11:57**

Bonjour,

Mon papa, (78 ans) veuf ( 3 enfants )Remarié, avec qui je m'entend bien ! possède une maison qu'il a acheté ( paiement total )lui seule ( avant son remariage )et dont son épouse possédera total usufruit à son décès( normal ! ). Etant, en grande difficulté financière, puis je lui demander une avance sur ma future part ( avec acte notarial ) ? ou si impossible ! il a t-il un système de prêt personnel ou autre, que je puis-se faire avec lui, en toute légalité.

Merci de votre réponse.

Salutations,

PITNER Martine,

PS: J'ai également de très bons rapports avec mes deux plus jeunes soeurs.

Par **Legalacte**, le **23/05/2014** à **12:30**

Bonjour,

Vous pouvez demander à votre père une donation, celle ci devra être enregistrée et sera déduite de votre part d'héritage.